

'81 ADU -3 16 13
PAR MESSAGEUR

handwritten initials

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL
INTERVENUE ENTRE

REÇU
MAR 11 1982
GESTION DES DOCUMENTS ET MICROFILM
MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA
MAIN-D'ŒUVRE — GPT/SC

~~HOPITAL ST-FRANCOIS D'ASSISE~~
NOM DE L'ETABLISSEMENT

Association des Techniciens en Diététique du Québec
NOM DU SYNDICAT

Au commissaire général du travail

CONVENTION COLLECTIVE

ENTRE: HOPITAL ST-FRANCOIS D'ASSISE
(EMPLOYEUR)

10 rue de l'Espinay, Québec
(ADRESSE)

ET: Association des Techniciens en Diététique du Québec
(ASSOCIATION ACCREDITEE)

L'employeur et l'association accréditée conviennent que le mémoire d'entente agréé à l'échelle nationale et signé à Québec le 16 janvier 1980 entre le Comité patronal de négociation du secteur des Affaires sociales (CPNAS) et le Cartel des Organismes Professionnels de la Santé Inc. (COPS) constitue la convention collective régissant les conditions de travail des salariés visés par l'accréditation accordée à l'association accréditée le 19 octobre 1979.

Numéro du dossier d'accréditation: Q-1250-37

Le nombre de salariés régis par cette convention est de: 8

Les parties ont signé le présent document le 27 juillet 1981.

POUR L'EMPLOYEUR

POUR L'ASSOCIATION

Jean Claude Gossault

Louise Tremblay

EN FOI DE QUOI,

les parties, après avoir lu, ont signé par l'entremise de leurs
représentants autorisés ce 27 juillet 1981 à Québec.

Association des Techniciens en
Diététique du Québec

NOM DU SYNDICAT

Louise Tremblay

HOPITAL ST-FRANCOIS D'ASSISE
NOM DE L'ETABLISSEMENT

Jean-Claude Desautels